



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Barcelonne du Gers, jeudi 10 juillet 2025

### **IRRIGATION : RÉAGIR AUJOURD'HUI ET PRÉPARER DEMAIN !**

**Les Confédérations paysannes des Landes, du Gers et des Pyrénées atlantiques ainsi que le Modef des Landes contestent la décision du Préfet coordonnateur du Bassin de fixer les volumes prélevables à 188M m<sup>3</sup> et soutiennent Irrigadour, les quatre Conseils départementaux et les quatre Chambres d'agriculture pour demander un quota à 198M m<sup>3</sup>.**

Du fait des manquements d'Irrigadour sous la présidence précédente, pour déposer une demande d'AUP se rapprochant des trajectoires prévues par l'État, la profession agricole vit sous régime dérogatoire depuis des années pour l'irrigation. À force, la profession vit même avec le risque d'être dessaisie de la compétence de gestion de l'eau au bénéfice des Services de l'État.

Cette année encore, nous sommes donc soumis à la volonté du Préfet coordonnateur. Celui-ci en l'occurrence a pris une décision inapplicable en l'état puisqu'elle arrive en cours de campagne d'irrigation, alors que nous avons déjà implanté nos assolements, que nous avons déjà subi une canicule, que d'autres sont annoncées et que la pluie, elle, se fait attendre. Réduire notre consommation à 188M m<sup>3</sup> est donc impensable pour 2025.

Nous, Confédérations paysannes des Landes, du Gers, des Pyrénées atlantiques et des Hautes Pyrénées, et Modef des Landes, soutenons la proposition d'Irrigadour de viser les 198M m<sup>3</sup> qui correspondent quasiment aux volumes prélevés habituellement.

En revanche, nous demandons que cette gestion d'urgence et de crise systématique cesse. Nous voulons que la profession agricole, aux côtés des collectivités et des autres professionnels, puisse continuer d'assumer son rôle de gestionnaire de l'eau.

Et nous demandons, qu'en plus des études commandées par Irrigadour pour ajuster au mieux la rédaction de la prochaine demande d'AUP, une réflexion de long terme soit entamée sur l'avenir de l'agriculture et de l'irrigation pour nos quatre départements dans un objectif de souveraineté alimentaire. Cette réflexion doit être la plus large possible et intégrer les syndicats minoritaires qui n'ont pas voix au chapitre alors qu'ils sont représentatifs eux aussi de la population agricole.

Pour cela, nous demandons :

- Que les décisions sur les usages de l'eau soient prises dans la plus grande transparence au sein des différentes structures (agences de l'eau, des comités de bassin, des Sdage et des Sage), avec une véritable implication de l'ensemble des syndicats agricoles, mais aussi un plus large partage des informations avec la population. L'organisation d'assises de l'alimentation pourraient être le lieu idoine pour intégrer pleinement cet enjeu.
- Que les véritables efforts à fournir, notamment de la part de la profession agricole soient accompagnés techniquement et financièrement par des engagements solides et fermes de

l'État, de l'ensemble des Collectivités territoriales, des Chambres d'agriculture et des Associations de développement agricole.

- Nous ne pouvons plus laisser croire à nos collègues que l'eau continuera de couler et que le stockage de l'eau l'hiver règlera définitivement tous nos problèmes. Si les retenues collinaires sont une opportunité, nous devons tout de même embarquer toute notre profession dans un changement global de système, comme s'y est engagé Irrigadour pour les prochaines années et comme le recommande la communauté scientifique. Cela implique, encore une fois, un soutien financier public et un engagement total de l'entière profession (Chambres, Coopératives, filières, etc.) *a minima* à la même hauteur que celui qui a mené à l'intensification des productions depuis les années 60, pour nous permettre de :
  - o Modifier nos pratiques agricoles pour tendre vers la préservation de la santé humaine et environnementale.
  - o Adapter nos assolements à la ressource disponible et au changement climatique
  - o Prioriser les cultures à irriguer (cultures d'exportations et cultures pour la production d'énergies versus cultures nourricières)
  - o Maintenir de manière régulière des connaissances sur l'état de la ressource afin d'ajuster les volumes d'eau disponibles pour le monde agricole.
  - o Réajuster le partage des quotas d'eau disponibles pour une répartition plus juste et plus fine entre agriculteurs et une réponse mieux adaptée aux besoins réels collectifs et individuels tout en facilitant le renouvellement des générations et les installations avec des droits d'eaux.
  - o Rémunérer à leurs justes mesures les aménités positives de nos pratiques sur les plans sanitaire, économique, environnemental, politique.

Les enjeux autour de l'irrigation agricole dépassent largement la seule préservation de la ressource hydrique en quantité et en qualité.

Il en va de la sécurisation de nos revenus.

Il en va de la pérennisation de notre profession et de notre capacité à renouveler les générations.

Il en va de la préservation de la biodiversité, véritable alliée pour notre profession.

Il en va de la souveraineté alimentaire de nos territoires.

**Contacts presse :**

**Modéf 40 :** Sébastien Bayle, 06 82 89 70 87

Mélanie Martin, 06 89 40 91 00

**Confédération paysanne des Landes :** Emilie Deligny, 06 36 58 17 26

Isabelle Cazaubon, 06 73 79 40 35

**Confédération paysanne du Béarn :** Régis Mathon, 06 87 54 23 88

Benjamin Hourticq, 06 65 07 78 74

**Confédération paysanne du Gers :** Sylvie Colas, 06 70 31 90 71